

ACCORD DE COMITE D'ENTREPRISE EUROPEEN VINCI

Entre

Les parties soussignées,

Le Groupe Spécial de Négociation composé en application du deuxième alinéa de l'article 10 de l'accord de Comité d'Entreprise Européen VINCI du 24 mars 2014 par :

- les représentants négociateurs mandatés par la Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois (FETBB) :

Mesdames, Messieurs

Matty MARTEIJN	(PAYS BAS)
Thomas FRANZ	(ALLEMAGNE)
Walther ZIMMERMAN	(AUTRICHE)
Philippe LECOCQ	(BELGIQUE)
Denis BOUTINEAUD	(FRANCE pour CGT)
Patrick ARDOUIN	(FRANCE pour FO)
Nourredine BOUDJENIBA	(FRANCE pour CFDT)
Libuse CERNA	(REPUBLIQUE TCHEQUE)
Maricel TARU	(ROUMANIE)
Peter RAK	(SLOVAQUIE)
Anders NILSSON	(SUEDE)
Ricardo CORREIA	(PORTUGAL)

soit 12 membres habilités à l'initiative de Monsieur Sam HAGGLUND en sa qualité de Secrétaire Général, pour la FETBB cosignataire de la présente

- le représentant négociateur mandaté par la Fédération Européenne des Cadres de la Construction (FECC) :

Monsieur

Vincent BOGUCKI (FRANCE pour CGC)

soit un membre habilité à l'initiative de Monsieur Gérard DUEZ, pour la FECC cosignataire de la présente

et assistés par les experts suivants dont les mandats ont été confirmés par leur Fédération :

Monsieur Patrice PONCEAU	(expert pour FETBB)
Monsieur Jean GAUDIN	(expert pour la FECC)

d'une part

et

Le Groupe VINCI, représenté par Monsieur Franck MOUGIN, Directeur des Ressources Humaines et du Développement Durable du Groupe et à ce titre dûment habilité

d'autre part

a été conclu ce jour l'Accord de Comité d'Entreprise Européen VINCI comme suit :

PREAMBULE :

Les parties signataires du présent accord s'accordent, à titre liminaire, à rappeler que :

- créé en 2002 sur le fondement de l'article 6 de la Directive européenne 94/45/CE du 22 septembre 1994, le Comité d'Entreprise Européen VINCI est devenu une instance privilégiée d'information et de dialogue des représentants du personnel au niveau européen et a ainsi eu pour principal objectif, à l'instar de celui de la Directive européenne 2009/38/CE du 06 mai 2009 (article 1.1), d'améliorer le droit à l'information et à la consultation des travailleurs ;
- l'échange de vues et le dialogue, tels que prévus à l'article 3 du présent accord, ont toujours été pratiqués au sein du Comité d'Entreprise Européen VINCI, et continueront à l'être, d'une façon et avec un contenu qui permettent aux représentants des travailleurs d'exprimer, sur la base des informations fournies, un avis concernant les mesures proposées par la direction, en conformité avec l'objectif susvisé de la Directive européenne 2009/38/CE du 06 mai 2009 transposée en droit français par l'ordonnance n° 2011-1328 du 20 octobre 2011.

Forts de ce rappel, et tout en réaffirmant ci-après les principes fondateurs, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité d'Entreprise Européen VINCI, qui ont permis à cette instance de fonctionner efficacement et qui apparaissent aujourd'hui comme les indéniables garants d'une existence pérenne, les signataires du présent accord ont souhaité apporter certaines adaptations à l'accord du 24 mars 2014 aux fins de consolider l'efficacité de ladite instance, relais indispensable de la politique de dialogue social développée dans toutes les filiales européennes du Groupe VINCI.

Le présent dispositif instituant le Comité d'Entreprise Européen tend à ainsi mettre en œuvre le dialogue social pour ses enjeux de niveau Groupe. Il est une déclinaison de la volonté de concertation sociale exposée par la Direction de VINCI dans son Manifeste et constitue à ce titre un niveau de dialogue qui complète les dispositifs présents dans chaque entreprise, ainsi que les espaces d'échange qui peuvent par ailleurs y être mis en place.

Les échanges intervenant dans le cadre de compétence du Comité d'Entreprise Européen VINCI s'inscrivent dans le cadre de la culture de management du Groupe qui prône une forte autonomie de gestion et de décision laissée au management de chaque société.

L'information est la transmission par l'employeur de données aux représentants des travailleurs afin de permettre à ceux-ci de prendre connaissance du sujet traité et de l'examiner ; l'information s'effectue à un moment, d'une façon et avec un contenu appropriés, qui permettent aux représentants des travailleurs de procéder à une évaluation en profondeur des incidences éventuelles et de préparer, le cas échéant, des consultations.

La consultation est l'établissement d'un dialogue et l'échange de vues à un moment, d'une façon et avec un contenu qui permettent aux travailleurs, d'exprimer sur la base des informations fournies et dans un délai raisonnable, un avis concernant les mesures proposées qui font l'objet de la consultation.

Il a été ainsi décidé :

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

Le périmètre de représentation du Comité d'Entreprise Européen VINCI est constitué de la Société VINCI S.A. et de toutes les filiales ou sous filiales contrôlées par elle à l'intérieur de l'Espace Economique Européen et de la Suisse.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including "U3", "PA", "AW 2", "Lin", "R", and several large signatures.

automatiquement remplacés par leur suppléant. Le poste de suppléant devenu ainsi vacant est pourvu par l'organisation syndicale européenne concernée.

Pendant la durée de leur mandat, les membres du Comité d'Entreprise Européen VINCI bénéficient des protections ou garanties qui leur sont conférées par les dispositifs législatifs ou conventionnels en vigueur dans le pays où ils sont salariés. En tout état de cause, l'activité des membres du Comité Européen exercée dans le cadre de leur mandat pour le Comité d'Entreprise Européen ne peut en aucun cas donner lieu à discrimination, sanction ou licenciement. Le Bureau est informé par la Direction de VINCI des éventuels départs des représentants du personnel au présent comité.

2.2 : La représentation de la Direction du Groupe VINCI

Pour la Direction du Groupe, le Président de VINCI participe aux réunions ou délègue tout ou partie de sa présidence. Il peut se faire assister de deux personnes de son choix avec voix consultative.

ARTICLE 3 : ATTRIBUTIONS ET COMPETENCES

3.1 : Attributions générales

Le Comité d'Entreprise Européen VINCI est une instance de dialogue entre les représentants du personnel qui le composent et la Direction de VINCI, qui permet d'organiser un échange de vues et établir un dialogue à un moment, d'une façon et avec un contenu qui permettent aux intéressés d'exprimer, sur la base d'informations fournies dans un délai raisonnable, un avis concernant les mesures faisant l'objet de la consultation, au sens de l'article L. 2341-6 du code du travail.

Ces échanges interviennent dans le cadre de compétence du Comité d'Entreprise Européen VINCI, à savoir les questions de nature transnationale qui interviennent au sein de son périmètre. Le caractère transnational est rempli dès lors que sont impliqués l'ensemble du Groupe VINCI ou au moins deux entreprises ou établissements du Groupe situés dans deux Etats membres.

L'information et la consultation définies ci-après dans le présent accord s'articulent avec celles des institutions de représentation du personnel en place dans les différents pays entrant dans le périmètre d'application du présent accord et ne sauraient s'y substituer. Ainsi, afin de permettre aux membres du Comité d'Entreprise Européen d'émettre un avis de la manière la plus éclairée possible, il est convenu que l'information et la consultation des représentants des différentes filiales, si celles-ci sont requises, interviennent en amont des consultations prévues au présent accord. Dans cette hypothèse, l'information est adressée aux représentants des différentes filiales et des membres du Comité d'Entreprise Européen de manière concomitante.

L'information et la consultation interviennent respectivement dans les conditions prévues aux articles 3.2 et 3.3 du présent accord. Afin de garantir un dialogue social effectif, tout au long des étapes essentielles de la vie du Groupe et de son évolution, il est par ailleurs prévu que le Comité d'Entreprise Européen VINCI peut être sollicité en cas de circonstances exceptionnelles telles que définies à l'article 3.4 du présent accord.

3.2 : Information

Le Comité d'Entreprise Européen VINCI est informé une fois par an dans le cadre de sa réunion plénière sur :

- 1) La structure du Groupe VINCI ;
- 2) Sa situation économique et financière ;
- 3) L'évolution probable de ses activités et les investissements ;

- 4) L'évolution probable des emplois et les éventuelles mesures d'ajustement des effectifs qui pourraient en résulter ;
- 5) L'effectif du Groupe au 31 décembre de chaque exercice ;
- 6) Les éventuelles incidences sociales majeures des acquisitions ou cessions d'entreprises visées au 1) du paragraphe suivant ;
- 7) Un point sur les engagements du Manifeste VINCI.

Ces informations sont présentées, sur le périmètre du CEE, de manière consolidée au niveau du Groupe et par pôle.

Une information trimestrielle est par ailleurs donnée au Bureau du Comité d'Entreprise Européen VINCI concernant, au niveau de son périmètre :

- 1) Les changements substantiels concernant l'organisation tels que les acquisitions ou cessions/ventes d'entreprises, hors des cas définis à l'article 3.4 avec précision du chiffre d'affaires de l'entité, des effectifs concernés, du contexte stratégique ainsi que des éventuelles incidences sociales ;
- 2) Les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles ;
- 3) Les licenciements collectifs ayant frappé au moins 100 salariés dans une société.

Ces informations ne sont pas limitatives, les représentants pouvant solliciter des informations complémentaires auprès de la Direction sur les questions transnationales qui leur semblent pertinentes à l'exercice de leurs fonctions.

3.3 : Consultation

Une fois par an, le Comité d'Entreprise Européen VINCI est consulté durant sa réunion plénière notamment sur les points suivants :

- 1) Sa situation économique et financière ;
- 2) La stratégie et les axes de développement du Groupe VINCI ;
- 3) Ses investissements significatifs ;
- 4) La situation d'évolution probable des emplois.

Afin que les membres du Comité d'Entreprise Européen VINCI puissent se prononcer utilement, en séance plénière ou dans le cadre de circonstances exceptionnelles telles que définies à l'article 3.4 ci-dessous, outre le rapport annuel d'activité du Groupe VINCI, un rapport préparé par la Direction leur est remis, dans la langue de chacun des participants, 3 semaines avant la date de la réunion. Ce rapport est communiqué au Secrétaire du Comité d'Entreprise Européen qui en assure la diffusion.

Un débat se tient en réunion plénière et la consultation se clôt par un scrutin. L'avis du comité qui en résulte est formalisé par écrit. Le procès verbal est établi par le Secrétaire et est diffusé auprès des membres du Comité d'Entreprise Européen VINCI après sa validation par le Bureau.

3.4 : Circonstances exceptionnelles

Le Comité d'Entreprise Européen VINCI est par ailleurs compétent pour intervenir en cas de circonstances exceptionnelles intervenant au sein de son périmètre et qui affectent considérablement les intérêts des salariés, de manière à accompagner utilement les principales évolutions de VINCI dans un cadre de dialogue social, notamment en permettant la tenue de réunions extraordinaires en complément des rencontres instituées par le présent accord.

Les réunions extraordinaires, dont le nombre est fonction de l'actualité du Groupe, sont programmées afin d'intervenir à un moment qui permette à la Direction de fournir aux représentants des données consistantes et, en tout état de cause, en amont de la mise en œuvre définitive de la mesure. Elles peuvent, si nécessaire, se dérouler par visioconférence.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including "PV", "Dey", "HFF", "V3", "Guer", "Ley", "HM", "UP", "chi", and "P2".

En cas de circonstances exceptionnelles, le Comité d'Entreprise Européen VINCI est consulté sur tout sujet faisant l'objet d'un accord entre la Direction et le Bureau. Les demandes émanant des membres du comité font l'objet d'une réponse motivée de la Direction.

Le Comité d'Entreprise Européen VINCI est en outre automatiquement consulté en cas de circonstances exceptionnelles dans les cas suivants :

- 1) En cas d'acquisition ou de cession d'une société ou d'un ensemble de sociétés représentant un montant de chiffre d'affaires au moins égal à 600 millions d'euros¹, quels que soient les effectifs concernés et que les salariés y soient employés dans plus d'un pays ou non.
- 2) En cas d'acquisition ou de cession d'un ensemble de sociétés représentant un montant de chiffre d'affaires au moins égal à 400 millions d'euros², dès lors qu'elle englobe des sociétés ou établissements présents dans au moins deux pays dépendant du champ d'application du présent accord et concerne au moins 200 salariés respectivement dans au moins deux des pays précités.
- 3) En cas d'acquisition ou de cession d'une société ayant au moins 500 salariés, quel que soit le chiffre d'affaires et que les salariés soient employés dans plus d'un pays ou non.
- 4) En cas d'acquisition ou de cession d'une société ou d'un ensemble de sociétés correspondant au développement d'une nouvelle stratégie par le Groupe ayant un impact majeur sur l'emploi et l'organisation.

3.5: Conseil d'Administration

Afin d'associer les salariés à la gouvernance de VINCI, des administrateurs par ailleurs salariés du Groupe sont nommés au Conseil d'Administration de VINCI, en application du Code de commerce en son article L. 225-27-1 et de l'article 11.3 des statuts de VINCI. Le nombre de ces administrateurs salariés est de deux à la date de conclusion du présent accord.

La loi prévoit différentes modalités de désignation de ces administrateurs par les représentants du personnel (élus ou désignés). Le Comité d'Entreprise Européen VINCI étant l'organe de représentation couvrant le plus vaste champ d'application géographique, la Direction souhaite lui conférer un rôle actif dans la gouvernance du Groupe.

En conséquence, et en application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce et de l'article 11.3 des statuts susvisés, le candidat au second poste d'administrateur sera désigné par le Comité d'Entreprise Européen, dans le cadre d'un vote à bulletin secret en séance plénière. Le candidat devra être désigné à la majorité des votes exprimés par les membres présents. A cette occasion, les membres du Comité d'Entreprise Européen VINCI s'engagent à attacher une importance toute particulière à la diversité des pays représentés et à une représentation la plus proportionnelle possible aux effectifs au sein de cette instance.

Les fédérations européennes (FETBB et FECC) seront informées par la Direction du Groupe de la date du renouvellement du mandat de l'administrateur représentant les salariés au Conseil d'Administration au moins 3 mois avant l'arrêté des délibérations par le Conseil d'Administration.

Les modalités de la procédure de désignation seront fixées dans le règlement intérieur du Comité d'Entreprise Européen.

ARTICLE 4 : MODE DE DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

La désignation des représentants du personnel au Comité d'Entreprise Européen VINCI s'effectue selon les modalités prévues par les lois de chaque pays.

¹ Soit 1,5% du chiffre d'affaires du Groupe à la date de négociation du présent accord

² Soit 1% du chiffre d'affaires du Groupe à la date de négociation du présent accord

Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'PR', 'AM', 'MH', 'Z', 'RLi', 'R', 'FM', 'NB', and a large signature 'G...'. There are also some arrows and other marks.

La Direction de VINCI est informée par écrit de chaque désignation par la FETBB ou par la FECC.

Aucun membre ne peut être désigné par la Direction.

Le Bureau du Comité d'Entreprise Européen VINCI, en coopération avec les Fédérations européennes cosignataires du présent accord, mettent tout en œuvre pour que tous les mandats attribués soient remplis. De même, dans le respect des législations nationales et européennes, une attention particulière sera apportée à ce que les membres du Comité d'Entreprise Européen VINCI soient la représentation équilibrée de la composition des effectifs du Groupe VINCI, tant en matière de catégorie de travailleurs, de sexe ou de pôle d'activité représentés. La mixité sera atteinte lorsque 40% de femmes seront désignées.

Afin de garantir une représentation maximale, et s'il s'avère qu'à l'issue d'un délai de trois mois après l'entrée en vigueur du présent accord, des mandats restent vacants, le Bureau du Comité d'Entreprise Européen VINCI pourra décider à la majorité simple des membres titulaires présents en séance de répartir les sièges vacants entre les pays en-dessous du seuil de 500 (cinq cents) salariés au 31 mars 2018, un siège étant attribué par ordre décroissant d'effectifs.

Si, au cours du mandat, un pays pour lequel il n'y a pas encore eu de désignation exprime le souhait de remplir son siège vacant, le Bureau reverra la répartition des mandats dans les limites et conditions prévues par les dispositions de l'article 2.1 du présent accord.

ARTICLE 5 : DUREE DE L'ACCORD

Le présent Accord est conclu pour une durée de 4 (quatre) ans à partir du 1^{er} janvier 2019. Le Comité d'Entreprise Européen VINCI se réunira la première fois dans les trois premiers mois suivant le 1^{er} janvier 2019 afin de désigner son Secrétaire et de mettre en place son Bureau, sous réserve que les syndicats aient transmis à la Direction avant la fin novembre 2018 les noms de l'ensemble des représentants qu'ils entendent désigner en application des règles de répartition prévues dans le présent accord.

ARTICLE 6 : FONCTIONNEMENT

Le Comité d'Entreprise Européen VINCI se réunit régulièrement au moins une fois par an au siège du Groupe ou dans un pays européen où il est implanté sur convocation de son Président ou de son représentant sur la base d'un ordre du jour.

L'ordre du jour est arrêté par le Président et le Secrétaire du Comité et envoyé aux membres du Comité, accompagné, des documents y afférant, au moins trois semaines avant la réunion.

A défaut d'accord sur l'ordre du jour, le Président convoque au moins une fois par an le Comité d'Entreprise Européen VINCI.

Par ailleurs, de manière attenante à la formation, la Direction organise une réunion avec les membres titulaires et suppléants du Comité d'Entreprise Européen VINCI, dite réunion « hybride », afin de débattre de manière innovante sur des thèmes du Manifeste choisis en amont par le Bureau.

Les membres du Comité d'Entreprise Européen VINCI doivent être les nécessaires relais dans leur pays et société d'origine des informations, à l'exception de celles définies comme confidentielles, qu'ils reçoivent de la part de la Direction du Groupe VINCI. La plateforme électronique prévue à l'article 8 du présent accord peut être utilisée pour réaliser cet objectif.

Handwritten signatures and initials in blue ink:
V3
PA
MH
AN
Z
li
R
pm
NB
Other illegible signatures and initials.

Les réunions du Comité d'Entreprise Européen VINCI sont précédées d'une réunion préparatoire tenue la veille sans participation de la Direction et suivies d'une réunion de débriefing après la réunion plénière.

La Direction assure la traduction des réunions et des documents de travail dans les langues permettant l'échange entre les participants.

ARTICLE 7 : BUREAU (Comité restreint)

Lors de sa première réunion, le Comité d'Entreprise Européen VINCI élit parmi ses membres un Bureau, composé d'un Secrétaire, de deux Secrétaire-adjoints, d'un Trésorier et de 2 membres. En cas d'égalité des voix entre plusieurs candidats, le candidat le plus âgé sera désigné si les deux candidats sont de même sexe ou la candidate sera désignée si les deux candidats sont de sexe opposé.

Les membres du Bureau, issus chacun d'un des pays du périmètre de représentation du Comité d'Entreprise Européen VINCI et ayant des effectifs de plus de 3000 salariés, sont salariés d'entreprises filiales de VINCI et représentent, si possible, les différents métiers du Groupe.

Afin de garantir une représentation maximale au sein du Bureau, et s'il s'avère que des mandats de membres du Bureau restent vacants à la date de la première réunion plénière ceux-ci sont attribués aux pays disposant d'un représentant au comité, par ordre d'importance des effectifs dans lesdits pays tels que constatés au 31 mars 2018.

Si un siège du Bureau devient vacant en cours de mandat, il sera procédé à une nouvelle élection, lors de la prochaine réunion plénière du CEE, afin de pourvoir le siège pour la durée du mandat restant à courir, selon les modalités prévues au présent article. Dans l'hypothèse où cette vacance concernerait le siège de Secrétaire, ce dernier serait remplacé jusqu'à la nouvelle élection par l'un des deux Secrétaire-adjoints sur désignation du Bureau.

Un représentant (expert) désigné par la Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois (FETBB) et un représentant (expert) désigné par la Fédération Européenne des Cadres de la Construction (FECC) assistent le Bureau dans l'exercice de ses fonctions.

Le Bureau se réunit régulièrement une fois par trimestre au siège.

Sur ces quatre réunions par an du Bureau, une réunion pourra se tenir en dehors de France dans un pays du périmètre du CEE. La réunion du Bureau sera alors suivie ou précédée d'une visite de business ou de chantier.

Le Bureau peut se réunir exceptionnellement, si le sujet le requiert, selon les attributions énoncées dans l'article 3.

Qu'il s'agisse d'une réunion ordinaire ou extraordinaire du Bureau, et ce à titre expérimental, il sera possible d'organiser des réunions par visioconférence.

Le Comité d'Entreprise Européen VINCI élabore et adopte un règlement intérieur qui fixe ses modalités de fonctionnement. Suite à sa désignation, le Bureau se réunit afin de consacrer sa première réunion à l'élaboration d'un projet de règlement intérieur. Dès l'adoption de ce dernier, le Secrétaire communique le règlement intérieur à la Direction.

Le Bureau rédige le compte rendu des réunions du Comité d'Entreprise Européen VINCI et les compte rendus du Bureau, il les transmet à l'ensemble des membres du comité dans les deux mois suivant les réunions et est autorisé à les faire traduire dans les langues permettant l'échange entre les participants. Le compte rendu est un document informatif approuvé par le Bureau. Le Bureau communique le compte rendu approuvé à la Direction avant sa diffusion, afin de recueillir, le cas échéant, les remarques de cette dernière.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature with a flourish, and several smaller initials and names such as 'PR', 'AN', 'MT', 'Z', 'R.C.', 'R', 'F', 'K', 'J', 'M', 'NB'.

Afin d'assurer une diffusion plus efficace et rapide des informations, une synthèse sera établie à l'issue de chaque réunion du Bureau et du CEE. Cette synthèse, de 1 à 4 pages maximum, sera diffusée aux membres dans un délai de 15 jours, après relecture par le Secrétaire et la Direction.

ARTICLE 8 : MOYENS

La Direction prend en charge les frais afférents au fonctionnement du Comité d'Entreprise Européen VINCI, notamment ceux des interprètes, des traductions, des réunions du Bureau, définies par la Direction (barèmes frais de séjour, de voyage etc.).

Les membres du Bureau disposent, sauf législation nationale plus favorable, d'un crédit d'heures affectées à l'exercice de leurs fonctions, et assimilées à du temps de travail effectif contre justificatif détaillé défini par la Direction, dans la limite de :

- 200 heures annuelles pour le Secrétaire ;
- 120 heures annuelles pour les autres membres du Bureau ;
- 100 heures annuelles pour le gestionnaire de la plateforme électronique ;
- 50 heures annuelles pour les membres titulaires qui ne font pas partie du Bureau.

La Direction prend en charge les frais pour les deux experts mentionnés à l'article 7, alinéa 5. La participation aux réunions d'autres experts, rémunérés ou non, se fait à la demande du Bureau du Comité d'Entreprise Européen VINCI et est soumise à l'accord préalable de la Direction.

La Direction met à la disposition des membres du Comité d'Entreprise Européen VINCI tous les moyens nécessaires pour l'accomplissement de leurs attributions.

A ce titre, afin de faciliter l'information des salariés des filiales européennes de VINCI des travaux du comité par les membres du Comité d'Entreprise Européen, une plateforme électronique a été mise en place. Cette plateforme, d'un usage réservé aux membres du Comité Européen, est destinée à accueillir l'ensemble des documents et procès verbaux, traduits dans les différentes langues des participants, afin que ceux-ci puissent, sous réserve des règles de confidentialité, diffuser les informations comme le prévoit la Directive européenne du 6 mai 2009. Elle a également pour vocation à permettre des échanges plus fluides de documents et d'informations entre les membres du comité. Afin d'en faciliter l'accès et l'utilisation, des moyens de communication mobiles adaptés seront mis à la disposition des membres du Bureau.

En sus de la plate-forme précitée, une autre plateforme sera mise en place par la Direction qui transmettra dorénavant tous les documents inhérents aux réunions (convocations, ordres du jour, présentations, compte-rendus, synthèses...) et plus largement tous les documents destinés aux membres du CEE via cette plate-forme.

Afin que les membres titulaires aient accès aux deux plateformes précitées, la Direction s'assurera que chaque membre titulaire dispose d'un outil informatique et le lui fournira si nécessaire.

Un local sera également attribué au CEE au siège du Groupe.

Pour la durée de l'accord, un budget de 50 000 € par an non cumulable d'une année sur l'autre sera mis à disposition du Comité d'Entreprise Européen VINCI via un compte bancaire qui sera alimenté en fonction des dépenses approuvées par le Bureau et le cas échéant par la Direction. En cas de non utilisation de l'intégralité du budget annuel, un report à nouveau de 20% du budget non utilisé sur l'enveloppe annuelle de 50 000 € sera cependant effectué d'une année sur l'autre dans la limite de la mandature. Ces fonds seront engagés sur demande des membres du Bureau qui devront présenter à la Direction et au Comité d'Entreprise Européen VINCI un bilan annuel afin d'en justifier l'usage. A titre d'exemple, l'usage de ce budget pourra concerner : une formation spécifique d'un membre du Bureau, la représentation du CEE dans une réunion, l'invitation par le Bureau d'un membre du CEE à participer à une réunion. Ce budget pourra également permettre de financer les éventuels déplacements des

v3
Quin
2014
fm
NB
PR *Rep* *ip* *fr*
SN *MT* *Z* *Luc* *DR*

membres du CEE dans son périmètre. Ces déplacements, dans les entités du Groupe, se feront en accord avec la Direction des Ressources Humaines Groupe et après accord de la Direction de l'entité concernée selon les modalités fixées localement. Pour toute utilisation du budget hors périmètre du CEE, l'accord préalable du Bureau et de la Direction sera nécessaire.

ARTICLE 9 : COMMISSIONS

Afin de traiter des sujets spécifiques relevant de sa compétence, et avec l'accord de la Direction, des commissions pourront être créées au sein du CEE pour une durée et une thématique précises.

Les modalités de fonctionnement (programme de travail, objectifs...) de ces commissions seront définies en accord avec la Direction. Ces commissions pourront être assistées des experts mentionnés à l'article 7 alinéa 5 et feront rapport de leurs activités aux membres du CEE.

Il est rappelé qu'une commission RSE a été constituée en mai 2018 et qu'elle sera maintenue pendant la durée du présent accord. Les travaux de cette commission s'inscrivent dans le cadre du Manifeste VINCI et notamment dans son engagement N°3 « Ensemble, pour la croissance verte ! ».

ARTICLE 10 : FORMATION

Afin de permettre une meilleure connaissance du Groupe et de la diversité de ses activités, un accueil « Bienvenue au CEE VINCI », sera organisé par la Direction pour les membres titulaires et suppléants.

Cet accueil sera consacré à la présentation du Groupe : ses activités, sa stratégie et ses chiffres clés.

Un kit rappelant les principaux points du présent accord, et notamment le rôle et les missions du CEE, sera remis à cette occasion à chaque membre.

Les membres du Comité d'Entreprise Européen VINCI (titulaires, suppléants) bénéficieront également d'une formation juridique économique et sociale de douze jours, répartie sur la durée du mandat, visant notamment à leur donner une meilleure connaissance du Groupe VINCI et à leur fournir les informations sur les différents modes de représentation du personnel et, plus globalement, sur les différentes législations en matière sociale, dans les pays du périmètre du CEE.

Ces sessions de formation seront organisées par un accord entre la Direction du Groupe VINCI et le Bureau. Le temps consacré à la formation est considéré comme temps de travail effectif et rémunéré comme tel.

Afin de permettre une communication optimale entre les représentants du Comité Européen, une formation en anglais sera également proposée par la Direction et payée par celle-ci aux membres qui en feront la demande.

ARTICLE 11 : RENEGOCIATION

Les parties s'engagent à négocier les modalités éventuelles d'adaptation du présent accord au plus tard trois mois avant son échéance.

A cet effet, les membres du Comité d'Entreprise Européen VINCI mandateront 12 (douze) représentants négociateurs parmi eux en fonction du poids relatif de leurs sièges, dont 4 (quatre) maximum pourront à titre exceptionnel être des représentants négociateurs salariés du Groupe VINCI au sein du périmètre du CEE non membres du CEE. Ces mandats devront être confirmés par la Fédération Européenne des

Handwritten signatures and initials in blue ink:
- Top right: "v3" and "15" above a signature.
- Middle right: "Jefcom" above a signature.
- Bottom: "PR", "SW", "MF", "Z", "les", "R", "fm", "NB" with various signatures and initials.

Travailleurs du Bâtiment et du Bois (FETBB) et la Fédération Européenne des Cadres de la Construction (FECC).

Les deux experts mentionnés à l'article 7 alinéa 5 assistent le Groupe Spécial de Négociation et participent à ses réunions.

En cas d'échec de ces négociations, les effets du présent accord sont maintenus pendant les 12 (douze) mois suivant son échéance. Passé ce délai, un Comité d'Entreprise Européen VINCI sera mis en place, configuré comme en l'absence d'accord (prescriptions subsidiaires).

ARTICLE 12 : CAS DE CONFLITS ENTRE PLUSIEURS ACCORDS CEE

Si des modifications significatives interviennent dans la structure du Groupe et en cas de conflits entre les dispositions de deux ou plusieurs accords CEE applicables, il conviendra d'engager les négociations conformément aux dispositions de l'article L.2341-10 du Code du travail.

Le Comité d'Entreprise Européen VINCI continuera à fonctionner selon les modalités prévues par le présent accord pendant la durée de cette négociation.

ARTICLE 13 : LOI APPLICABLE - JURIDICTION

La législation applicable pour le présent accord est la législation française. Le présent accord sera déposé auprès des autorités françaises et, le cas échéant, tout litige résultant de son application sera soumis à la juridiction des tribunaux français.

En cas de divergence d'interprétation, la version de ce texte rédigée en français fait foi.

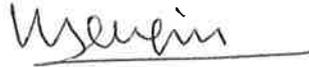
Handwritten initials: 'K' and 'NB' in blue ink.

Handwritten signatures and initials in blue ink: 'PB', 'MH', 'PZ', 'FM', 'NB', and several illegible signatures.

Fait à Rueil-Malmaison le 26 septembre 2018 en 20 exemplaires, dont chaque cosignataire en a reçu un après signature, un pour la Fédération Européenne des Cadres de la Construction (FECC), un pour la Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois (FETBB), un pour le Conseil des Prud'hommes de Nanterre (France) et deux exemplaires pour la DIRECCTE de Nanterre (France).

Pour la Direction du Groupe VINCI :

Franck MOUGIN



Pour le Groupe Spécial de Négociation :

Patrick ARDOUIN



Vincent BOGUCKI



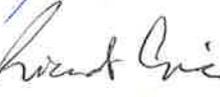
Nourredine BOUDJENIBA



Denis BOUTINEAUD



Libuse CERNA



Ricardo CORREIA



Thomas FRANZ



Jean GAUDIN
Expert pour la FECC

Philippe LECOCQ



Matty MARTEIJN



Anders NILSSON



Peter RAK



Maricel TARU



Walther ZIMMERMAN



Patrice PONCEAU
Expert pour la FETBB



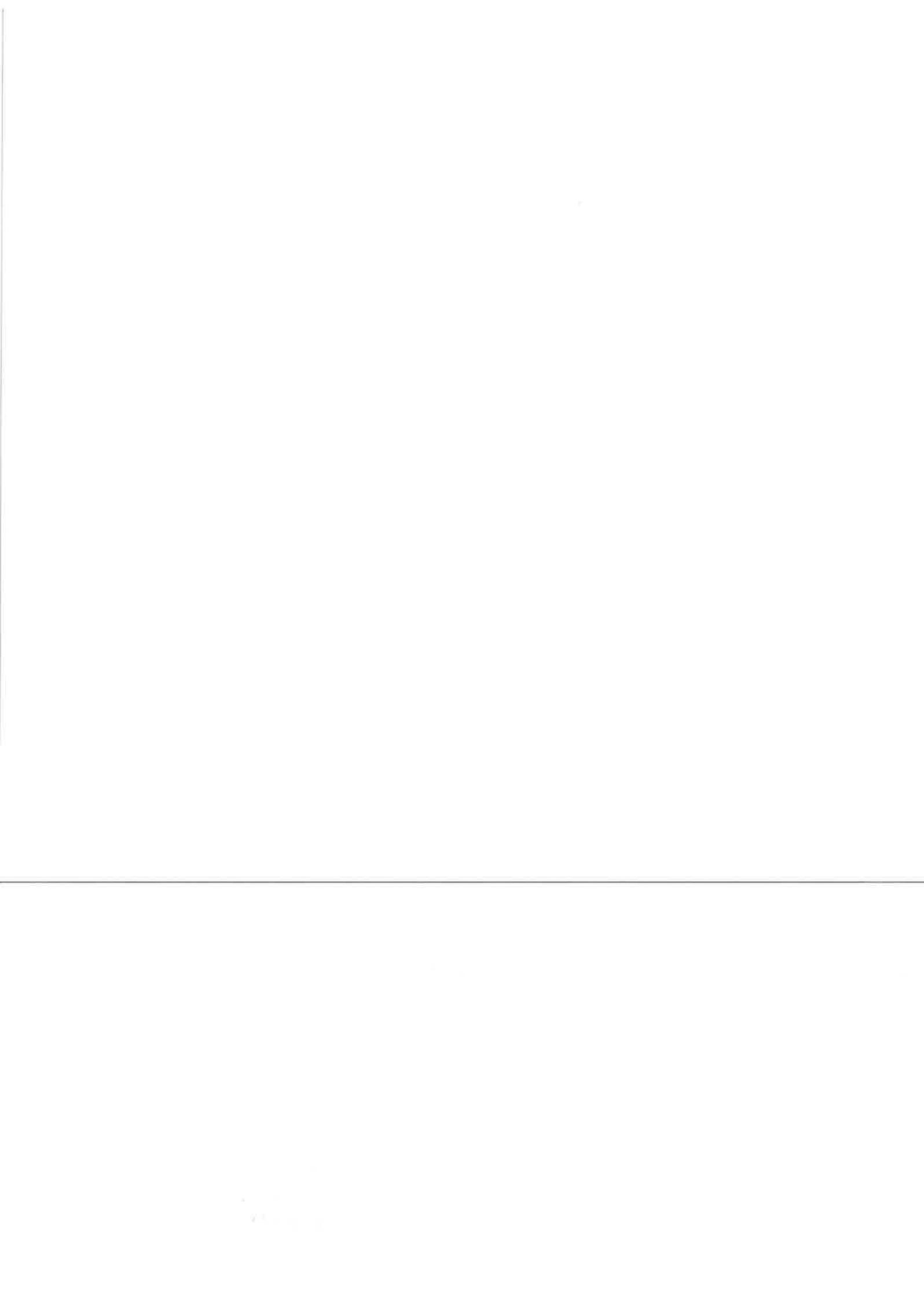
ANNEXE 1 A L'ACCORD DE COMITE D'ENTREPRISE

EUROPEEN VINCI DU 26 SEPTEMBRE 2018:

Périmètre de représentation



Handwritten signatures in blue ink, including initials and full names, located at the bottom right of the page.



Pays de rattachement	Pôle	Unités	Effectif au 31 03 2018	
ANG - Angleterre	POL10 - VINCI CONCESSIONS	30451 - London Olympic Stadium	25	
	Total POL10 - VINCI CONCESSIONS		25	
	POL20 - VINCI ENERGIES	12050 - ACTEMIUM UK		231
		29621 - VINCI Energies UK Holding Limited		11
		29662 - Powerteam UK		127
		29736 - Mentor IMC Limited		14
		30288 - Axians Networks Limited		84
		31157 - AND Automation Limited		40
		31878 - Powell Engineering UK Limited		88
		32214 - MELDRUM LIMITED		60
		32333 - North West Projects Limited		144
		32446 - QSI GROUP Ltd		17
		33936 - COUGAR AUTOMATION LIMITED		107
		34388 - KELVIN CONSTRUCTION COMPANY		18
		34389 - KELVIN POWER ENGINEERING Limited		18
		Total POL20 - VINCI ENERGIES		959
	POL30 - EUROVIA	16135 - EUROVIA MANAGEMENT LIMITED		154
		16139 - RIS-RINGWAY INFRASTRUCTURE SERVICES LTD		1 578
		16143 - JEAN LEFEVRE UK LTD		9
		16147 - SOUTH WEST HIGHWAYS LTD		203
		26766 - EUROVIA INFRASTRUCTURE LIMITED		476
		28487 - RINGWAY HOUNSLOW HIGHWAYS LIMITED		144
		28490 - RINGWAY ISLAND ROADS LIMITED		223
		Total POL30 - EUROVIA		2 787
	POL40 - VINCI CONSTRUCTION	11402 - FREYSSINET UK		162
		12144 - VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS		18
		12677 - REINFORCED EARTH COMPANY LTD (UK)		4
15005 - VINCI PLC			3 331	
16447 - CORROSION CONTROL SERVICES LTD			2	
23214 - NUVIA LTD			625	
23915 - VIBRO MENARD LIMITED			37	
23988 - BACHY SOLETANCHE Holdings LTD			338	
23991 - SIXENSE LIMITED UK			42	
27627 - ROGER BULLIVANT Ltd			523	
28635 - SOIL ENGINEERING GEOSERVICES LTD			171	
Total POL40 - VINCI CONSTRUCTION			5 253	
Total ANG - Angleterre			9 024	
AT - Autriche	POL20 - VINCI ENERGIES	18511 - VINCI ENERGIES INTERNATIONAL EAST	13	
		25322 - CALANBAU BRANDSCHUTZ Austria GMBH	9	
		26145 - Cegelec AT	107	
		28081 - Vinci Facilities Osterreich GmbH	10	
		28646 - Omexom Austria GmbH	41	
		30309 - Axians ICT Austria	366	
		31546 - Axians Informa AT GmbH	5	
Total POL20 - VINCI ENERGIES		551		
Total AT - Autriche			551	
BE - Belgique	POL10 - VINCI CONCESSIONS	29305 - POL10 - VINCI CONCESSIONS International	3	
		Total POL10 - VINCI CONCESSIONS	3	

Handwritten notes and signatures in blue ink:
 - "PR" at the top right.
 - "Z" at the bottom left.
 - "Fm" and "MNB" in the middle right.
 - A large signature "Jey" in the bottom right.
 - Other illegible scribbles and initials.

		18005 - HEBETEC FREYSSINET HOLDING AG	52
		23773 - SIF GROUTBOR S.A	74
		29433 - VCS SA	17
		31781E001 - CARPI TECH BV Baierma Branch (Suisse)	18
		31915 - CARPI TECH SA (Suisse)	3
	Total POL40 - VINCI CONSTRUCTION		188
Total CH - Suisse			2 996
CZ - République Tchèque	POL20 - VINCI ENERGIES	14105 - TPI CZ	23
		17113 - VINCI Facilities s.r.o.	21
		18094 - KASTT	78
		18095 - VINCI ENERGIES CZ	2
		24204 - Elektrotrans	109
		26179 - Cegelec AS (Czech Republic)	103
		28647 - Omexom GA Energo technik s.r.o.	476
		30186 - VARS BRNO	84
		31988 - Axians REDTOO S.R.O	81
	Total POL20 - VINCI ENERGIES		957
	POL30 - EUROVIA	15502 - EUROVIA CS	1 728
		15898 - EUROVIA SILBA	59
		15971 - OBALOVNA LETKOV	6
		18287 - EUROVIA SERVICES (PRAGUE)	134
		16898 - SILASFALT	15
		24457 - VDZ SRO	2
		26565 - EUROVIA KAMENOLOMY CZ	267
		30015 - PREFA PRO a.s. - MD Resp Eurovia	41
	Total POL30 - EUROVIA		2 252
	POL40 - VINCI CONSTRUCTION	12144 - VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS	1
		17101 - FREYSSINET CS a.s. - MD Resp VCIN	49
		18053 - SMP CZ	438
		22941 - PRUMSTAV	150
		23782 - SOLETANCHE CESKA REPUBLIKA S.R.O.	20
		28140 - ARKO TECHNOLOGY	47
		28889 - NUVIA AS	271
		29994 - OK Trebestovice - MD Resp VCIN	56
		31922 - CARPI TECH CZ a s	11
	Total POL40 - VINCI CONSTRUCTION		1 043
Total CZ - République Tchèque			4 252
DE - Allemagne	POL10 - VINCI CONCESSIONS	23743 - VINCI CONCESSIONS DEUTSCHLAND	34
	Total POL10 - VINCI CONCESSIONS		34
	POL20 - VINCI ENERGIES	10421 - CALANBAU BRANDSCHUTZANLAGEN GMBH	403
		10433 - VINCI FACILITIES DEUTSCHLAND GMBH	19
		10806 - Actemium Mechatronic GmbH	25
		11446 - G+H ISOLIERUNG GMBH	600
		11447 - G+H INNENAUSBAU	127
		11449 - G+H SCHALLSCHUTZ GMBH	74
		11460 - G+H INDUSTRIE SERVICE GMBH	41
		11484 - G+H REINRAUMTECHNIK	23
		11761 - VED IT	16
		11914 - ISOLIERUNGEN LEIPZIG GMBH	281

Handwritten notes and signatures:
 JS PA VA
 K
 Hic
 Z
 AV
 J
 FM
 11
 119

	30179 - Gottschalk Feuerschutzanlagen GmbH & Co. KG	106
	30199 - DRW - Delltscher Anlagenbau GmbH	11
	30282 - Axians Infomia GmbH	215
	30284 - Axians IT Solutions GmbH	604
	30312 - Lbase Software	10
	31166 - Petersen + Co GmbH	18
	31167 - IKVS Interkommunale Verleichts-Systeme GmbH	13
	31453 - Ingenieurgesellschaft für Energie und Kraftwerkstechnik	21
	31639 - ME Engineering GmbH	38
	31777 - DUALITY Beratungs- GmbH	7
	31778 - Axians eWaste GmbH	15
	31809 - Axians NEO Solutions & Technology GmbH	87
	31810 - Axians Industrial Applications & Services GmbH	32
	32252 - ASAS SYSTEMS GMBH	19
	32282 - Omexom eMobility GmbH	4
	32493 - Nickel Kraftwerk Service	28
	33502 - ATHOS-Unternehmensberatung GmbH	46
	34022 - Horlemann Automation & IT GmbH	78
	34023 - Horlemann Elektrobau GmbH	335
	34024 - Horlemann Mobile Energy GmbH	23
	34025 - Horlemann Rohrleitungs- und Anlagenbau GmbH	51
	34027 - Horlemann Solutions GmbH & Co KG	10
	34028 - Kraft-und Lichtenanlagen GmbH	48
	34029 - MAKS GmbH	33
Total POL20 - VINCI ENERGIES		10 914
POL30 - EUROVIA	10136 - AMA - ASPHALTMISCHWERKE ANKLAM GMBH	3
	11211 - EUROVIA GMBH	14
	11220 - EUROVIA SERVICES GMBH	127
	11434 - EUROVIA VBU - EUROVIA VERKEHRSBAU UNION GMBH	1 297
	16275 - EUROVIA BETON GMBH	289
	16302 - ESG - ENTSORGUNG GMBH GÜTTAU	28
	16518 - EUROVIA INDUSTRIE GMBH	139
	16561 - EUROVIA TEERBAU GMBH	1 087
	16569 - AWK - ASPHALTMISCHWERK KONNERN GMBH	3
	16775 - BTM BAUSTOFF-TECHNIK + MISCHWERKE GMBH	12
	16776 - ESSENER TEERSCHOTTER GMBH	8
	16801 - EUROVIA INFRA GMBH	23
	16807 - OHM Asphalt GmbH	17
	16808 - EUROVIA GESTEIN GMBH	6
	17268 - MAKADAMWERK SCHWABEN GmbH & Co. KG	35
	24422 - Euromark GmbH (ex-Berlack)	7
	26508 - ELBEKIES GMBH	87
	26509 - LAUSITZER GRAUWACKE	64
	26691 - SKUBB - SAND + KIES UNION GMBH BERLIN-BRANDENBURG	77
	32289 - TKP Krächan Gesellschaft mit beschränkter Haftung	64
	32309 - THG - BAUGESELLSCHAFT	58
Total POL30 - EUROVIA		3 445
POL40 - VINCI CONSTRUCTION	17401 - MENARD GMBH	74
	23783 - VIBRO SERVICES GmbH	22

Handwritten notes and signatures in blue ink, including initials like 'JM', 'FM', 'K', 'Z', 'TU', and 'VIBRO'.

		29002 - UGS GmbH	218
		30388 - SEA	31
		30389 - MED	11
	Total POL40 - VINCI CONSTRUCTION		356
	POL90 - HOLDINGS	11443 - VINCI DEUTSCHLAND	9
	Total POL90 - HOLDINGS		9
Total DE - Allemagne			14 758
DK - Danemark	POL20 - VINCI ENERGIES	23292 - AXIANS DANEMARK	9
	Total POL20 - VINCI ENERGIES		9
Total DK - Danemark			9
ES - Espagne	POL20 - VINCI ENERGIES	16739 - VINCI Energies España S.A.	11
		16740 - SPARK IBERICA	368
		18666E001 - SKE SPAIN (Ebit stable)	2
		23686 - TECUNI	283
		26155 - Cegelec, S.A (Spain)	228
		32250 - Asas Systems S.L.	99
		32490 - Acuntla	380
	Total POL20 - VINCI ENERGIES		1 371
	POL30 - EUROVIA	15909 - EUROVIA MANAGEMENT ESPAÑA	45
		15913 - AGLOMERADOS TOLEDO	6
		15915 - ASFALTOS JAEN	22
		15917 - OVISA	31
		18050 - TRABIT	65
		25939 - PROBISA VIAS Y OBRAS	193
		25940 - PROBISA PRODUCTOS BITUMINOSOS SL	29
	Total POL30 - EUROVIA		391
	POL40 - VINCI CONSTRUCTION	11410 - FREYSSINET SA	124
		14040 - TIERRA ARMADA SA (SPAIN)	24
		23788 - SOLDATA IBERIA S.A	18
		23793 - RODIO - KRONSA S.A.	198
		24994 - MENARD ESPAÑA	20
		32429 - EMCC INSTRUMENTATION, S.L.	1
		34144 - PREFABRICADOS TIERRA ARMADA	30
	Total POL40 - VINCI CONSTRUCTION		415
Total ES - Espagne			2 177
FI - Finlande	POL20 - VINCI ENERGIES	34104 - Infratek Finland OY	313
	Total POL20 - VINCI ENERGIES		313
Total FI - Finlande			313
GR - Grèce	POL10 - VINCI CONCESSIONS	15516 - GEFYRA	20
		17398 - GEFYRA LITOURGIA	81
	Total POL10 - VINCI CONCESSIONS		101
	POL40 - VINCI CONSTRUCTION	12144 - VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS	6
		18528 - VINCI CONSTRUCTION HELLAS SA	15
	Total POL40 - VINCI CONSTRUCTION		21
Total GR - Grèce			122
HU - Hongrie	POL20 - VINCI ENERGIES	28812 - VINCI FACILITIES MAGYARORSZAG KFT	41
		28851 - Ormexom Magyarország Kft.	83
	Total POL20 - VINCI ENERGIES		124
	POL40 - VINCI CONSTRUCTION	12439 - PANNON FREYSSINET	4

Handwritten signatures and initials in blue ink, including names like 'FM', 'JL', 'AW', 'Gue', 'NG', and 'Z'.

Total MC - Monaco			68
NL - Pays-Bas	POL20 - VINCI ENERGIES	11441 - G+H AKOESTIEK B V	1
		13891 - STARREN BV	150
		13923 - VINCI Energies Netherlands B.V.	21
		14178 - VAN DER LINDEN GROEP BV	80
		16110 - PLANT SOLUTIONS NOORD-OOST BV	70
		17542 - Netlink BV	53
		18729 - METHEC BV	53
		23485 - INDUSTRIAL SOLUTIONS ZUID OOST BV	79
		24840 - VAN DER LINDEN & VELDHIJS ISOLATIE BV	69
		25169 - PLANT SOLUTIONS ZUID-OOST BV	237
		26174 - CEGELEC BV	402
		26800 - FACEO NEDERLAND	58
		28170 - Cegelec Fire Solutions BV	61
		28818 - CEGELEC BUILDING SOLUTIONS BV	73
		30080 - Plusine Systems BV	43
		30302 - AXIANS BUSINESS SOLUTIONS BV	99
		30303 - AXIANS COMMUNICATION SOLUTIONS BV	250
		30304 - AXIANS MANAGEMENT EN CONSULTANCY BV	30
		30305 - AXIANS PERFORMANCE SOLUTIONS BV	63
		30307 - AXIANS ICT BV	56
		32261 - VERKERK GROEP BV	203
		32295 - VCD Healthcare B.V.	50
		32296 - VCD Business Solutions B.V.	154
		32297 - VCD Infra Solutions B.V.	69
		32298 - VCD Business Intelligence B.V.	79
		32299 - VCD Vinova B.V.	3
		33654 - Energy & Infra Engineering B.V.	40
		34336 - SecureServices B.V.	9
	Total POL20 - VINCI ENERGIES		2 555
	POL40 - VINCI CONSTRUCTION	13395 - FREYSSINET NEDERLAND	8
		14011 - TERRE ARMEE BV (NETHERLANDS)	2
		29075 - TEBECON BV	27
	Total POL40 - VINCI CONSTRUCTION		37
Total NL - Pays-Bas			2 592
NO - Norvège	POL20 - VINCI ENERGIES	32491 - Conductor AS	37
		34101 - Infratek AS	20
		34103 - Infratek Elsikkerhet AS	70
		34106 - Infratek Norge AS	438
	Total POL20 - VINCI ENERGIES		565
Total NO - Norvège			565
PL - Pologne	POL20 - VINCI ENERGIES	17944 - ATEM Polska	372
		18337 - Calanbau TPI Sp. Z o.o	48
		22743 - VINCI ENERGIES PL	1
		26176 - Cegelec PL	114
		27491 - Actemium BEA POLSKA Sp. z o.o.	7
		30200 - GK Sprinkler sp.z.o.o	23
	Total POL20 - VINCI ENERGIES		565
	POL30 - EUROVIA	15063 - EUROVIA POLSKA	1 020

Handwritten notes and signatures in blue ink:

- PK
- LS
- u3
- fm
- PL
- KL
- MT
- AN
- PL
- u3

		26292 - EUROVIA BAZALTY SA	21
		26552 - EUROVIA KRUSZYWA	117
		26554 - KOPALNIE SUROWCOW MINERALNYCH	21
		29756 - ETF POLSKA	22
	Total POL30 - EUROVIA		1 201
	POL40 - VINCI CONSTRUCTION	11407 - FREYSSINET POLSKA	86
		14287 - WARBIUD	1 174
		18560 - WARBIUD BETON	29
		22867 - MENARD POLSKA	223
		23851 - SOLETANCHE POLSKA Sp z o.o.	231
		26722 - Vinci Facilities Polska - MD Resp VCIN	140
	Total POL40 - VINCI CONSTRUCTION		1 883
Total PL - Pologne			3 029
PT - Portugal	POL10 - VINCI CONCESSIONS	29519 - ANA	1 255
		29521 - PORTWAY	2 143
	Total POL10 - VINCI CONCESSIONS		3 398
	POL20 - VINCI ENERGIES	18270 - VINCI Energies Portugal	1
		18371 - SOTECNICA	509
		25160 - SOTECNICA ACORES	15
		28177 - CEGELEC (Portugal)	52
		31978 - AXIANSEU DIGITAL SOLUTIONS	460
	Total POL20 - VINCI ENERGIES		1 037
	POL40 - VINCI CONSTRUCTION	10121 - FREYSSINET TERRA ARMADA PORTUGAL	2
		23853 - RODIO PORTUGAL	58
		23857 - SOLDATA IBERIA - INSTRUMENTAO e CONTROLO DE OBRAS PUBLI	3
	Total POL40 - VINCI CONSTRUCTION		63
Total PT - Portugal			4 498
RO - Roumanie	POL20 - VINCI ENERGIES	23221 - TIAB	706
		24843 - STIZO INDUSTRIAL SERVICES	30
		24844 - STIZO NUCLEAR	140
		26813 - VINCI FACILITIES RO	14
		28664 - SPOTING	260
		30281 - Axians Informa Romania SRL	23
	Total POL20 - VINCI ENERGIES		1 173
	POL30 - EUROVIA	22814 - VIAROM	294
	Total POL30 - EUROVIA		294
	POL40 - VINCI CONSTRUCTION	11383 - FREYROM	51
		12144 - VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS	1
		23860E003 - SIXENSE SOLDATA Succursale Roumanie	11
		23989 - SBR SOLETANCHE BACHY FUNDATII SRL	106
	Total POL40 - VINCI CONSTRUCTION		169
Total RO - Roumanie			1 638
SE - Suède	POL20 - VINCI ENERGIES	16065 - EMIL LUNDGREN AB	501
		16072 - VINCI ENERGIES NORDIC	27
		16434 - Axians Communication AB	199
		28328 - PROCESSKONTROLL AB	67
		28328 - PROCESSKONTROLL ELEKTRISKA AB	43
		30294 - Axians AB	179
		33761 - Axians IoT Nordic AB	3

PR JS M3
 PL Z AV JMC
 FM
 K H M9

	34107 - Infratek Sverige AB	489	
	34265 - Eitech AB	23	
	34266 - Eitech Electro AB	948	
	34267 - Eitech Engineering AB	137	
	34269 - INAC Process AB	56	
	Total POL20 - VINCI ENERGIES	2 672	
	POL40 - VINCI CONSTRUCTION	34	
	Total POL40 - VINCI CONSTRUCTION	34	
Total SE - Suède		2 706	
SK - Slovaquie			
	POL10 - VINCI CONCESSIONS	25686 - GRANVIA OPERATION SRO	45
	Total POL10 - VINCI CONCESSIONS		45
	POL20 - VINCI ENERGIES	17406 - TPI SK	5
		22969 - PROCS	74
		24966 - TRELIS	42
		28648 - OMEKOM Slovensko s.r.o.	26
	Total POL20 - VINCI ENERGIES		147
	POL30 - EUROVIA	10870 - EUROVIA SK	563
		17393 - EUROVIA KAMENOLOMY	103
		25882 - EUROVIA SERVICES KOSICE	30
	Total POL30 - EUROVIA		696
	POL40 - VINCI CONSTRUCTION	17102 - SMS	75
		23877 - SOLHYDRO spol. s.r.o.	17
		29067 - NUVIA SLOVENSKO	6
	Total POL40 - VINCI CONSTRUCTION		98
Total SK - Slovaquie		906	
FR - France et DOM-TOM			
	POL05 - VINCI AUTOROUTES	10127 - AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	3 739
		10720 - COFIROLITE	1 367
		18362 - ESCOTA	1 084
		18613 - RADIO VINCI AUTOROUTES	62
	Total POL05 - VINCI AUTOROUTES		6 252
	POL10 - VINCI CONCESSIONS	10396 - VINCI AIRPORTS	118
		10486 - VINCI CONCESSIONS	205
		10800 - CONSORTIUM STADE DE FRANCE	128
		11520 - TRUCK ETAPE VALENCIENNES	4
		17179 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE GRENOBLE SAINT G	61
		17440 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE CHAMBERY	42
		23262 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE CLERMONT FERRAN	98
		24802 - LE MANS STADIUM	7
		25860 - VINCI STADIUM	11
		26894 - STE CONCESSIONNAIRE AEROPORTS DU GRAND OUEST	195
		27377 - MESEA	177
		27791 - STE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE TOULON-HYERES	92
		28953 - Société d'Exploitation de l'Aéroport de Poitiers Mard	21
		31842 - Aéroport de Lyon	475
	Total POL10 - VINCI CONCESSIONS		1 634
	POL20 - VINCI ENERGIES	10039 - AUTOMATION ELECTRICITE INDUSTRIELLE	99
		10074 - AUTOMATISME MESURE CONTROLE REGULATION	44
		10080 - ANCELIN	32
		10105 - AUVERGNE PRODUCTIQUE INGENIERIE	164

Handwritten signatures and initials in blue ink, including names like PA, FM, and others, along with some numbers and scribbles.

11661 - SOCIETE LYONNAISE D' ECLAIRAGE	19
11662 - GRANIQU AZUR	212
11664 - GRANIQU CARAIBES	15
11666 - GRANIQU OCEAN INDIEN	31
11680 - GREEN SA	96
11716 - NOVINTEL	212
11723 - IMP	58
11725 - GARCZYNSKI TRAPLOIR YVETOT	60
11727 - VINCI ENERGIES	56
11728 - GTIE ACE	54
11729 - GTIE AMIENS	59
11731 - GTIE ARMORIQUE	40
11732 - AN 44 INDUSTRIE	86
11733 - GTIE CHATEAU THIERRY	47
11737 - GTIE LORRAINE	67
11740 - GTIE OISE	63
11741 - GTIE PAS DE CALAIS	29
11743 - GTIE PROVENCE	38
11744 - ENFRASYS	58
11745 - I I E	1
11746 - GTIE SYNERTEC	49
11836 - INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET PREFABR	50
11887 - INTERACT SYSTEMES SUD-OUEST	35
11909 - ISDEL	68
11936 - ETABLISSEMENTS JEAN GRANIQU	105
11992 - L'EST ELECTRIQUE	67
12052 - LEFORT FRANCHETEAU	155
12064 - LESENS ELECTRICITE	41
12065 - LESENS ACTEA	96
12086 - LESENS VALLEE DE L'OISE	65
12067 - LESOT	43
12114 - FOURNIE GROSPAUD RESEAUX	39
12155 - MANGIN EGLY ENTREPRISES	97
12176 - MASSELIN OCEANE	20
12200 - MESURE CONTROLE INFORMATIQUE INDUSTR	54
12220 - TUNZINI CENTRE VAL DE LOIRE	108
12382 - OPTTEOR IMMOTIC	95
12525 - PHIBOR ENTREPRISES	282
12557 - HANDLING SYSTEMS	41
12704 - REGION LUMIERES	7
12797 - STE ELECTROTECHNIQUE DE BOURBON	72
12880 - SAGA ENTREPRISE	44
12880 - SALENDRE RESEAUX	35
12915 - SDEL BOURGOGNE	84
12916 - MASSELIN ENERGIE	198
12917 - ISAA	52
12919 - SVEE INDUSTRIE	37
12920 - SVEE COLLECTIVITES	22
12935 - CHARANTELEC	40

PA JS VS FM
 2 Lina AV [Signature] [Signature] NB
 [Signature]

12936 - SANterne AQUITAINE	82
12937 - SANterne BRETAGNE	28
12939 - SANterne ILE DE FRANCE	88
12940 - SANterne MAYENNE	32
12941 - SANterne MEDITERRANEE	76
12943 - SANterne CENTRE EST TELECOMMUNICATION	167
12944 - SANterne TOULOUSE	138
12964 - FERRAZ	65
12965 - SARLEC	30
12969 - SARRASOLA	26
13014 - CESA	72
13024 - SCHORO ELECTRICITE	72
13151 - SCIE PUY DE DOME	51
13180 - SDEL ALSACE	106
13182 - SDEL ATLANTIS	39
13184 - SDEL NOVAE	103
13186 - SDEL DAUPHINE SAVOIE	77
13188 - SDEL ELEXA	132
13189 - SDEL JANZE	41
13192 - SDEL LORRAINE	96
13195 - Cegelec Centre Est Tertiaire	64
13196 - SDEL MASSIF CENTRAL	69
13197 - SDEL NANTES	28
13198 - SDEL NORD	50
13201 - SDEL RESEAUX AQUITAINE	41
13202 - SDEL RESEAUX EXTERIEURS	31
13204 - SDEL VAL DE SEINE	103
13205 - SDEL ENERGIS	37
13206 - SDEL SAVOIE LEMAN	41
13207 - SDEL SUD-OUEST INDUSTRIE	110
13212 - SDEL TRAVAUX EXTERIEURS IDF	87
13216 - GRANIQU IDF	60
13225 - LUCITEA OUEST	56
13237 - STE D'ELECTRICITE & ELECTRO INDUSTRIE	58
13247 - SEG GUERPEL	16
13258 - STE D'ENTREPRISES LIGNES DE TRANSPORT	57
13767 - OPTOR IDF TERTIAIRE	317
13779 - SOPELEC RESEAUX	38
13810 - ARTEIS	139
13888 - STAMELEC REUNION	32
13892 - TUNZINI OCEAN INDIEN	37
13910 - STE INSTALLATIONS ELECTRIQUES	80
13989 - SYSTELCOM	86
14083 - TRAVESSET	52
14101 - TUNZINI ANTILLES	45
14102 - TUNZINI PROTECTION INCENDIE	284
14104 - KELLAL MAINTENANCE	55
14108 - TUNZINI	134
14153 - STE D'ETUDES D'INVENTIONS ELECT & MECA	38

Handwritten notes in blue ink, including initials and signatures. Visible text includes: "PR", "JK", "FM", "VA", "R", "W", "Kie", "Guel", "H", "H".

14312 - XERIA	39
14843 - SANTERNE AUVERGNE	52
14845 - ITEIS	40
14850 - SDEL VIDEO TELECOM	137
15108 - COMFAX	16
15130 - HAEFELJ	41
15157 - INTERACT SYSTEMES IDF	99
15160 - SYLVESTRE ENERGIES	21
15240 - INTERACT SYSTEMES EST	31
15246 - INTERACT SYSTEMES NANCY	29
15253 - ATEXIA	42
15276 - L'ETE	76
15285 - ELECTRO INDUSTRIE	49
15288 - ELEC TERTIAIRE HABITAT	47
15293 - DEGREANE HORIZON	45
15676 - TUNZINI LIMOGES	15
15679 - SANTERNE CAMARGUE	52
15680 - SANTERNE MARSEILLE	72
15681 - CEE ALLIER	48
15891 - LEE CONSEIL	33
16033 - PAYS DE LOIRE MAINTENANCE SERVICE	87
16079 - GUILBALD	22
16153 - LESENS CENTRE VAL DE LOIRE	128
16230 - JETEC INGENIERIE	43
16291 - ACTEMIUM PROCESS AUTOMOTIVE	88
16373 - BRONNAZ	24
16374 - GIORGI	23
16398 - PROTEC FEU	129
16627 - SANTERNE BOURGOGNE	31
16652 - GT LE MANS	190
16653 - GT ENERGIE	71
16655 - GT VENDEE	49
16656 - GT CORNOUAILLES	37
16658 - SDEL TERTIAIRE	289
16659 - GTIE TERTIAIRE	77
16660 - GTIE EXPO	87
16661 - GTIE TELECOMS	72
16662 - SDEL INFI	332
16663 - GTIE INFI	106
16664 - SDEL CONTROLE COMMANDE	274
16665 - SDEL CABLES ET AUTOROUTES	79
16666 - GTIE TMT	41
16667 - GT MORBIHAN	36
16689 - Garczinsky Traploir Citeos Aubin	52
16670 - GT FORLUX	83
16671 - SANTERNE ALSACE	44
16672 - EST MAINTENANCE SERVICE	121
16673 - SANTERNE EST TELECOMS	75
16691 - TUNZINI MAINTENANCE NUCLEAIRE	99

Handwritten notes and signatures in blue ink:
 PA
 AN
 CH
 JG
 FM
 UB
 (Large signature)
 (Large signature)
 (Large signature)
 (Large signature)
 (Large signature)

16703 - FOURNIE GROSPAUD SYNERYS	163
16704 - FOURNIE GROSPAUD ENERGIE	91
17043 - EGEV	34
17181 - LEFORT PROTECTION INCENDIE	37
17193 - STE INFRA SPE	149
17207 - GTIE ENERGIE	34
17208 - SCIE THT	95
17209 - FOURNIE GROSPAUD BORDEAUX	39
17215 - IS INGENIERIE	52
17219 - SEIT HYDR'EAU	21
17220 - INDUSTRIE	112
17234 - PROFAB	29
17247 - DARGENT Entreprises	33
17352 - BOIRON	49
17388 - AURESYS	28
17396 - SANTERNE ENERGIES EST	71
17420 - PALMIER	103
17428 - NORDALIS	39
17430 - TIDEST	36
17431 - FRANCILIS	89
17439 - TOP	48
17441 - CHATEL	33
17444 - ERETEL	32
17470 - MANEI LIFT	51
17541 - SOLSTIS	50
17959 - SDEL LUMIERE	34
17970 - SDEL IDF INDUSTRIE	101
17971 - EMI TERTIAIRE	51
17972 - EGER MARTINIQUE	31
18028 - ENTREPRISE D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ALPES DAUPHINE	36
18096 - PROVELEC SUD	52
18180 - DARLAVOIX	54
18296 - IDF THERMIC	92
18345 - ISI	29
18416 - ENTREPRISE D'ELECTRICITE DE PICARDIE	67
18448 - ELECTROLOR	44
18450 - TRAVAUX SOUTERRAINS ELECTRIQUES GAZIERS	50
18478 - FOURNIE GROSPAUD TOULOUSE	34
18479 - FOURNIE GROSPAUD INDUSTRIE	25
18618 - COTEB ENTREPRISES	77
18622 - R3EI	4
18630 - MIDI PYRENEES ELECTRICITE	20
18677 - ISDEL ENERGY	188
22726 - FROID 14	55
22781 - VONTHRON Entreprises SAS	31
22782 - SDEL MULHOUSE	77
22784 - IMHOFF	47
22889 - THERMO REFRIGERATION	44
22896 - CAP SECURITE	23

Handwritten notes and signatures in blue ink:
 flie pp fm
 2 f aw
 [Signatures and initials]

23141 - LUCITEA ATLANTIQUE	41
23156 - DELPORTE	43
23463 - ETABLISSEMENTS VALENTIN	43
23631 - CEF NORD	142
23763 - ENERGIES TERTIAIRE LORRAINE	44
23949 - ESI	3
23982 - ROIRET ENERGIES	74
23984 - ROIRET SERVICES	171
23985 - ROIRET TRANSPORT	49
24393 - TEMA	39
24473 - SOCALEC	38
24612 - GAUDE	10
24615 - VINCI ENERGIES SYSTEMES D'INFORMATION	305
24617 - VINCI ENERGIES MANAGEMENT	81
24884 - VEIOS	2
25114 - PROTEC FEU RISQUES SPECIAUX	27
25136 - VEOC GDA	3
25138 - IN'ENERGIES	29
25147 - PHIBOR PRESENCE	46
25148 - SAGA TERTIAIRE	80
25166 - SANTERNE CENTRE EST ENERGIES	75
25476 - HIMOREX	27
25520 - RESEAUX LUMIERE D'ALSACE	26
25709 - BOURGOGNE FRANCHE COMTE LUMIERE	17
25899 - ESTEL	26
25928 - VINCI Energies France	45
25929 - VINCI Energies Europe	30
25930 - NORD PICARDIE MAINTENANCE SERVICE	142
25984 - IMOPTEL	124
26018 - TUNZINI NUCLEAIRE	119
26124 - Cegelec Guyane	103
26125 - CEGELEC LA REUNION	124
26128 - Cegelec Nouvelle Calédonie	119
26131 - Cegelec Space SA	180
26132 - Cegelec Polynésie	185
26133 - Cegelec SDEM	133
26191 - Cirma Entreprise	58
26193 - EPSI AFRICA	13
26207 - MONNIER SARL	135
26306 - GTIE INDUSTRIE	64
26308 - COGELUM IDF	71
26432 - FACEO FM	22
26720 - VINCI Energies Management International	3
26747 - SANTERNE NORD PICARDIE INFRA	230
26749 - IPSICOM	69
26750 - SANTERNE NORD TERTIAIRE	143
26751 - SANTERNE NORD TELECOM	135
26777 - SEINE NORMANDIE MAINTENANCE SERVICE	83
26778 - VINCI Energies Management France\vt	27

Handwritten notes and signatures in blue ink:
 PH, Z, R, (Rhoi), AN, J, FM, (large signature), NB, (signature)

26784 - SDEL VOSGES	25
26789 - VINCI Facilities Entreprise Adaptée	74
26816 - TUNZINI GUADELOUPE	10
26817 - GUADELOUPE LUMIERE	5
26864 - SECURE SYSTEM & SERVICES	42
26865 - CEGELEC OIL & Gas	95
26866 - COMSIP	76
26973 - GT AZUR	38
26975 - VEF FACILITIES NORD OUEST IDF	33
27284 - VEF FACILITIES SUD CENTRE EST	24
27398 - VEF FACILITIES IDF TERTIAIRE	27
27418 - AUTOCHIM	41
27518 - DELAIRE-SDEL	52
27648 - CORAIL	43
27718 - Bretagne Maintenance Service	62
27719 - VEF INFRAS IDF NORD EST	33
27720 - FACEO FM Sud Est	79
27722 - FACEO FM Sud Ouest	171
27723 - FACEO FM Centre Ouest	129
27875 - CEGELEC Bourgogne	82
27876 - VINCI Energies Gestion Europe	2
27881 - VAL DE LOIRE MAINTENANCE SERVICE	78
27884 - Industrielle de Chauffage Entreprises	48
27886 - CEGELEC Missenard	313
27888 - MAINTEL SUD EST	103
27890 - CEGELEC PROJETS ESPACE ET CARAIBES	45
27891 - CEGELEC Picardie Industrie	45
27892 - Cegelec Amiens	63
27893 - CEGELEC Renewable Energies	48
27894 - CEGELEC Infra Bretagne	68
27895 - CEGELEC Portes de Bretagne	249
27896 - CEGELEC IBDL	180
27897 - CEGELEC Loire Océan	187
27899 - Cegelec Auvergne Nord Tertiaire et Industrie	50
27900 - CEGELEC Maintenance Tertiaire	178
27901 - CEGELEC Paris	265
27902 - CEGELEC DEFENSE	94
27903 - CEGELEC Elmo	144
27921 - CIGMA Ile de France	324
27925 - CEGELEC Mobility	247
27927 - CEGELEC Nucléaire Sud Est	151
27933 - CEGELEC Troyes	107
27934 - CEGELEC Lorraine Alsace	206
27935 - CEGELEC Franche Comté	153
27936 - CIGMA	96
27937 - CEGELEC Pau	268
27952 - CEGELEC Bordeaux	258
27953 - CEGELEC Toulouse	323
27954 - CEGELEC Rodez	77

Handwritten notes and signatures in blue ink:
 PR
 K
 03
 Defend
 FM
 N5P
 Z
 PL
 AN
 Genet
 K

27955 - CEGELEC Perpignan	86
27957 - CEGELEC Manche	41
27958 - Cegelec Ouest Telecoms	127
27959 - Industeo	30
27960 - CEGELEC Télécoms Sud Ouest	18
27961 - CEGELEC SAS (Power Plant)	34
27963 - CEGELEC Nord Industrie	356
27964 - CEGELEC Nord Tertiaire	46
27965 - CEGELEC Haute Normandie	234
27966 - CEGELEC Energie Centre Est	142
27967 - ELGIE	88
27968 - CEGELEC Réseaux Centre Est	40
27969 - CEGELEC Dauphiné	188
27970 - CEGELEC Loire Auvergne	73
27971 - CEGELEC Pays de Savoie	59
27972 - CEGELEC Industrie Sud Est	274
27973 - CEGELEC Infra Tertiaire Sud Est	95
27974 - CEGELEC Défense et Naval Sud Est	189
27975 - VINCI ENERGIES International & Systems	35
27976 - CEGELEC Tertiaire IdF	303
27980 - DAUPHINE SAVOIE MAINTENANCE SERVICES	118
28000 - CEGELEC Val de Loire	120
28002 - CEGELEC Services Centre Est	4
28003 - LILLE DIGITAL SOLUTIONS	14
28015 - Cegelec Réseaux Auvergne Drôme Ardèche	100
28017 - CEGELEC NDT-PSC	189
28018 - RESO Logistique	34
28026 - CG ENERGIE	46
28029 - VEF INFRASTRUCTURES TELECOMS MANAGEMENT	46
28030 - CG3N	205
28031 - CEGELEC CEM	233
28033 - FACEO FM Ouest	50
28034 - FACEO FM IDF	512
28035 - FACEO FM Centre Est	159
28038 - CEGELEC NDT-PES	68
28329 - KOUTIO LOTS TECHNIQUES	1
29028 - EF2I	17
29029 - IFAT	12
29033 - COURBON SAS	209
29034 - SOFRADEN INDUSTRIE	33
29339 - QIVY	31
29340 - Misenard Energies	37
29416 - Telematic Solutions Guyane	25
29646 - BCS TECHNOLOGIES	30
29658 - AMP	29
29659 - AREF	36
29677 - ELEC OUEST	27
29906 - ESSOR INFORMATIQUE	12
29946 - ELECTRICITE MILLOT	62

Handwritten notes in blue ink:

- PR
- 2
- PL
- LS
- fy
- v3
- MB
- Other illegible signatures and scribbles.

30311 - CargoNET Software	17
30443 - PRIMATICE	82
30597 - ELALE	50
30705 - FIBRELEC	6
30733 - TG CONCEPT	20
30885 - CBR AUTOMATION	54
30923 - FEM Electronique	2
30984 - QUADIX	34
31040 - Radar Automation SARL	11
31101 - APX INTEGRATION	363
31105 - VEF INDUSTRIE NORD EST	28
31106 - VEFI OR Services	8
31108 - VEF INFRAS OUEST REUNION	40
31109 - VEF TERTIAIRE GRAND OUEST	29
31110 - VEF INDUSTRIE OUEST-ATLANTIQUE & PACIFIQUE	26
31111 - VEF INFRAS SUD-OUEST ANTILLES GUYANE	31
31112 - NORMANDIE PORTUAIRE SERVICES	10
31115 - VEF TERTIAIRE CENTRE-EST SUD	21
31116 - VEF INDUSTRIE CENTRE-EST MEDITERRANEE	28
31117 - VEF TERTIAIRE IDF	42
31119 - VEF TERTIAIRE NORD EST & SECURITE INCENDIE	37
31120 - VEF INDUSTRIE NORMANDIE IDF	35
31121 - VINCI Energies France - Communication & Systems	26
31122 - VEF INFRAS MEDITERRANEE CENTRE-EST	27
31123 - S E B S	9
31196 - VINCI ENERGIES NUCLEAIRE (New)	20
31347 - THEG	44
31379 - SMART GRID ENERGY	16
31534 - AC AUTOMATION	31
31675 - VINCI ENERGIES TRANSPORT ET TRANSFORMATION D'ENERGIE (N	28
31676 - VINCI ENERGIES OIL & GAS (New)	31
31677 - VINCI ENERGIES POWER & MOBILITY (New)	13
31743 - OREO	46
32170 - AUTOMATISMES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES DE SAVOIE	42
32172 - TECHNIC AUTOMATION	35
32235 - TOUT L'TEMPS PRESSE	10
32236 - T&I SERVICES	26
32414 - SEDAM	13
32573 - GREENAFFAIR	56
Total POL20 - VINCI ENERGIES	33 992
POL30 - EUROVIA	
10192 - GNT - GRANULATS NEGOCE TRANSPORTS	15
10195 - CARRIERES ET BALLASTIERES DES ALPES	43
10449 - CARDEM	356
<u>10461 - SOCIETE DES CARRIERES BRETONNES</u>	<u>50</u>
10464 - CARRIERES DE CHATEAUPANNE	9
10465 - CBN - CARRIERES ET BALLASTIERES DE NORMANDIE	50
10466 - CARRIERES CHASSE	29
10470 - LES CARRIERES DE LA GARENNE	11
10471 - SOCIETE DES CARRIERES DE CHAILLOUE	44

Handwritten notes and signatures in blue ink:
 - Top right: "fm", "v3", "P..."
 - Middle: "pk", "K", "H", "G..."
 - Bottom left: "Z", "R", "Kic", "AU", "G..."
 - Bottom center: "G..."
 - Bottom right: "P..."
 - Far bottom: "G..."

	29096 - COLOMBO	44
	29160 - SIGNATURE OCEAN INDIEN	5
	30365 - REMEX	2
	31008 - COMPTOIR DES BETONS CORSE	5
	32073 - RAULT GRANIT	19
	32388 - ANDRE SIMON	27
Total POL30 - EUROVIA		22 523
POL40 - VINCI CONSTRUCTION	10036 - SIXENSE SYSTEMS (ex ADVITAM)	14
	10228 - BATEG	560
	10322 - BOTTE FONDATIONS	455
	10328 - BOURDARIOS	414
	10388 - C3B	163
	10427 - VINCI CONSTRUCTION	30
	10457 - SOGEA CARONI	535
	10732 - VINCI CONSTRUCTION MANAGEMENT	65
	10790 - SIXENSE CONCRETE	90
	10951 - DODIN GUADELOUPE	67
	10956 - VINCI CONSTRUCTION DOM TOM	40
	11041 - VINCI ENVIRONNEMENT	169
	11058 - VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL	560
	11068 - COFEX GTM TRAVAUX SPECIAUX	66
	11117 - CITINEA OUVRAGES FONCTIONNELS	498
	11397 - FREYSSINET INTERNATIONAL & CIE	194
	11500 - GAUTHIER	62
	11514 - GTM BATIMENT	467
	11515 - VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	1 045
	11528 - DUMEZ ILE DE FRANCE	532
	11607 - SOLUMAT ILE-DE-FRANCE	109
	11632 - GILETTO	36
	11637 - GIRARD	151
	11803 - CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION	516
	11838 - FREYSSINET FRANCE	541
	11926 - SOGEA PROVENCE	154
	11947 - JEAN LEFEBVRE PACIFIQUE	75
	12144 - VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS	1 035
	12146 - MAINTENANCE ET TRAVAUX SPECIAUX	53
	12173 - CARAIBES QUALITE SERVICE	11
	12203 - NUVIA PROTECTION (ex MECATISS)	170
	12210 - MENARD SAS	167
	12286 - COFEX LITTORAL	24
	12572 - FPC - FREYSSINET PRODUCTS Company	136
	12690 - MEDITERRANEE PREFABRICATION	19
	12746 - SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE	499
	12883 - NUVIA PROCESS (ex SALVAREM)	353
	12976 - SOGEA-SATOM	249
	12998 - STE BOURBONNAISE INDUSTRIELLE D'ENROBES	9
	12998 - STE BOURBONNAISE IND PREFABRICAT & BETON	38
	12999 - STE BOURBONNAISE DE MAINTENANCE INDUSTRIE	38
	13001 - STE BOURBONNAISE DE TP & DE CONSTRUCTION	617

Handwritten notes and signatures in blue ink:
 PR JS fm v3
 2 ki AW Guylf NB
 A

13350 - SOGEA SUD HYDRAULIQUE	93
13375 - VCF OF REHABILITES IDF	156
13452 - STE MAHORAISE DE TRAVAUX PUBLICS & CONST	100
13465 - CHANZY PARDoux, SIGLE SNCP	97
13531 - CAMPENON BERNARD MANAGEMENT	169
13628 - SOGEA OUEST TP	202
13642 - SOGEA MARTINIQUE	96
13644 - SOGEA MAYOTTE	140
13669 - SOGEA NORD OUEST	353
13672 - SOGEA REUNION	196
13675 - SOGEA RHONE ALPES	379
13736 - SOGEA GUYANE	45
13785 - SOGEA EST BTP	383
13787 - SOGEA NORD OUEST TP	333
13792 - VINCI CONSTRUCTION FRANCE	408
13801 - DODIN CAMPENON BERNARD	559
13805 - SOGEA NORD HYDRAULIQUE	181
13806 - SOGEA SUD BATIMENT	338
13812 - SOGEA BRETAGNE BTP	229
13818 - PATEU ET ROBERT	91
14013 - TERRE ARMEE (FRANCE)	17
14048 - VCF PROVENCE	128
14081 - TPC	132
14154 - URBAN DUMEZ	138
14182 - VERDOIA	58
14883E015 - SBF Rueil	795
14917 - DUMEZ COTE D AZUR	182
14940 - COMTE	78
14941 - DEGAINÉ	57
14946 - DUMEZ AUVERGNE	111
14948 - PETIT	490
14955 - ARBONIS	257
14958 - BOURGEOIS ENTREPRISE	89
14983 - GRAVIERE D'ALSACE LORRAINE WEILER & Cie - MD VCT - Resp Eurc	22
14989 - VINCI CONSTRUCTION MONACO	79
15004 - WEILER	53
15054 - VINCI Construction International Network	37
15083 - BALINEAU SA	52
15141 - TRAVAUX PUBLICS JEAN ROHOU	35
15862 - GTM GUADELOUPE	67
15864 - SOCIETE INDUSTRIELLE MARTINIQUEAISE DE PREFABRICATION	51
15866 - DUMEZ-GTM CALEDONIE	180
15929 - DODIN REUNION	12
16013 - SOLUMAT	130
16415 - BARRIQUAND	86
16543 - NEOM	305
16636 - COGIT	49
16639 - CHARPENTE BOIS ET COUVERTURE INDUSTRIALISES	35
16640 - CIE D'INGENIERIE DES EAUX	8

Handwritten notes and signatures in blue ink, including initials and names such as 'PP', 'SM', 'VBS', 'JP', 'Z', 'R', 'L', 'N', 'W', and 'W8'.

16733 - SICRA ILE DE FRANCE	754
17014 - ENTREPOSE Group	69
17182 - VCF OUEST	91
17217 - GETELEC TP	89
17238 - CHANTIERS MODERNES SUD-OUEST	42
17421 - NOFRAYANE	104
17498 - SOCIETE MAHORAISE DES EAUX - SMaE	166
17729 - SOCIETE CALEDONNIENNE DE BATIMENT	90
18070 - SOCIETE REUNIONNAISE DE RENOVATION	47
18378 - TRIVERO	168
18379 - GTM OUEST	213
18458 - ADIM PARIS ILE-DE-FRANCE	77
18482 - TABARD CONSTRUCTION	45
18483 - NAVARRA TERRASSEMENTS SPECIAUX	21
18515 - NUZIA STRUCTURE (ex : NTS)	256
18759 - MARENCO ET CIE	39
18794 - MILLENNIUM	121
22734 - GTM NORMANDIE CENTRE	177
22746 - TRAVAUX DU MIDI PROVENCE	376
22750 - LES TRAVAUX DU MIDI	344
22815 - SOGEA PICARDIE	151
22849 - CM CONSTRUCTION	753
22865 - TRAVAUX DU MIDI VAR	102
23019 - CAMPENON BERNARD REGIONS	287
23021 - SOGEA FRANCHE-COMTE	178
23027 - VCF TP LYON	179
23266 - NUZIA SUPPORT (ex ESSOR)	450
23407 - DESGRIPPES	30
23751 - GTM SUD	462
23855 - BESSAC	179
23856 - EFF	196
23860 - SIXENSE SOLDATA	73
23862 - TEC SYSTEM	37
23867 - SIXENSE GEOPHYSICS (ex SOLDATA Geophysic)	14
23868 - CSM BESSAC INTERNATIONAL	6
23871 - CONCEPTION ESSAIS STRUCTURES	6
23919 - SOLETANCHE BACHY TUNNELS	51
23945 - GTM SUD OUEST TP GC	198
23947 - GTM TRAVAUX SPECIAUX	38
23951 - ENTREPOSE INDUSTRIES	82
23952 - CMPEA	8
23961 - GEOCEAN	115
23987 - SPIECAPAG	120
23972 - SPIECAPAG Régions France	108
23976 - GTM BATIMENT AQUITAINE	481
23977 - VCF MANAGEMENT NOUVELLE AQUITAINE	142
23979 - SOGEA CENTRE	193
23980 - SOGEA ATLANTIQUE BTP	292
24002 - GTM HALLE	247

Handwritten notes in blue ink:
 PA K³ FM
 Z Kic M³ Oley
 PL K³ J³ G³ N³

24307 - REMEA (ex SOL ENVIRONMENT)	35	
24722 - COFEX MEDITERRANEE	34	
24725 - CAMPENON BERNARD TP COTE D'AZUR	91	
24729 - NOVELIGE	28	
24731 - SOGEA IDF	469	
24822 - VCF NORMANDIE CENTRE	111	
24826 - CAMPENON BERNARD DAUPHINE ARDECHE	169	
24971 - NORD EQUIPEMENT	8	
25447 - NUMERICAL ENGINEERING ET CONSULTING SERVICES	20	
25539 - VCF OF NEUFS IDF	158	
25691 - NUM RS	6	
25826 - SIXENSE ENVIRONMENT(ex Soldata Acoustic)	25	
25852 - SOLETANCHE BACHY ANTILLES GUYANNE	27	
25861 - SOLETANCHE BACHY INTERNATIONAL	222	
26011 - HORIZONTAL DRILLING INTERNATIONAL	46	
26391 - BARBAZ SATP	29	
26685 - ENTREPOSE DRILLING	81	
26702 - DPR COSEA - MD Resp VCGP	4	
26767 - SMELT	9	
26781 - ENTREPOSE PROJETS	209	
27352 - SOLETANCHE FREYSSINET SERVICES	216	
27399 - STRUCTURES ILE DE FRANCE	46	
27846 - SIXENSE IPRS	87	
27882 - STEELEOM	2	
28161 - VCF MANAGEMENT OCCITANIE	52	
28169 - VCF TP IDF	217	
29000 - Géostock SAS	224	
29010 - Géogreen	2	
29088 - GEOMAT ANTILLES	4	
29276 - Stonorgaz	2	
29613 - SOLUMAT RHONE ALPES	60	
30072 - STE BOURBONNAISE DE REHABILITATION	45	
30855 - NOUVELLE FONDACAL	14	
31045 - SIXENSE DIGITAL	39	
31058 - SOGEA COTE D'AZUR	105	
31063 - VCF HABITAT IDF	137	
31495 - VCF MANAGEMENT DD CA	66	
31781E002 - CARPI TECH BV Paris Branch	1	
31826 - VCF GRAND EST	95	
31925 - VCF NORD PICARDIE	108	
31928 - VCF BATIMENT CENTRE EST	16	
32174 - Benedetti - Guelpa	260	
90285 - Nouvelle Route du Littoral (La réunion) - MD Resp VCGP	160	
Total POL40 - VINCI CONSTRUCTION	31 441	
POL80 - VINCI IMMOBILIER	14236 - VINCI IMMOBILIER PROPERTY MANAGEMENT	11
	15169 - VINCI IMMOBILIER PROMOTION	610
	29977 - OVELIA	19
	30003 - OVELIA 31	25
	30094 - OVELIA NORD EST	8

Handwritten notes and signatures in blue ink, including initials like 'R', 'A', 'F', 'H', 'G', 'J', 'M', 'N', 'O', 'P', 'Q', 'R', 'S', 'T', 'U', 'V', 'W', 'X', 'Y', 'Z', and various scribbles and signatures.

	31205 - OVELIA 74	6
	31359 - STUDENT FACTORY	3
	31666 - OVELIA 78	6
	31667 - OVELIA 17	6
	32121 - VINCI Immobilier Conseil	8
	32308 - OVELIA 33	7
	32352 - OVELIA 69	9
Total POL80 - VINCI IMMOBILIER		718
POL90 - HOLDINGS	10000 - VINCI	280
	11524 - VINCI MANAGEMENT	17
	13756 - VINCI RUEIL GESTION	39
Total POL90 - HOLDINGS		336
Total FR - France et DOM-TOM		96 896

Handwritten notes in blue ink:

- u3
- pk
- fm
- lg
- li
- ff
- nu
- gluc
- sp
- pr
- ms

